



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.41/2

16 décembre 2020

Original : ANGLAIS

Cinquième Conférence du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due aux sources telluriques et aux activités terrestres dans la grande région Caraïbes.

En télé-conférence

du 15 au 17 mars 2021

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction et Objectifs

1. La présente constitue la cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC), créée en vertu de l'Article XIV du Protocole LBS, suite à son entrée en vigueur en août 2010. Conformément à l'Article XIII.2.c, le Secrétariat de la Convention de Carthagène porte assistance au STAC, selon ses besoins et à la demande du Comité, aux fins d'aider le Comité à s'acquitter de ses fonctions, conformément aux dispositions de l'Article XIV.
2. Conformément au Plan de travail adopté et au Budget approuvé pour l'exercice 2019-2020, la Cinquième Conférence du STAC LBS se tiendra en mode virtuel du 15 au 17 mars 2021.
3. Les objectifs proposés dans le cadre de la Cinquième Réunion du STAC LBS sont les suivants :
 - Évaluer les projets et activités mis en œuvre par le Secrétariat et les CAR LBS dans le cadre du sous-programme Évaluation et Gestion de la Pollution Environnementale (AMEP) au cours de la période 2019-2020 ;
 - Passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Recommandations de la Quatrième Réunion du Comité STAC LBS, ainsi que les principales Décisions de la Quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène ;
 - Réviser les statuts relatifs à la ratification et/ou la mise en œuvre du Protocole LBS dans les pays membres ;

- Réviser et apporter des contributions techniques nécessaires au projet de Plan de travail et au budget prévisionnel de la composante AMEP pour le compte de la période biennale 2021-2020, en vue d'une présentation ultérieure à la Cⁱⁿquième COP au Protocole LBS qui devra les examiner pour approbation ; et
- Émettre des recommandations relatives à la mise œuvre du Protocole LBS pour étude par les Parties à la 5^e Conférence des Parties au Protocole LBS.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion

4. L'ouverture de la Réunion sera présidée par le Secrétariat le lundi 15 mars 2021 à 8 h 00 (EST)

Point 2 de l'ordre du jour :

5. Les parties seront appelées à élire parmi leurs paires une présidence, une vice-présidence, et un Rapporteur de la Conférence.

Point 3 de l'ordre du jour : Organisation de la Réunion

(a) Règlement intérieur

6. Le Règlement intérieur régissant les réunions de la Convention pour la Protection et la mise en valeur de l'environnement marin de la grande région Caraïbes (Convention de Carthagène), tel que présenté dans le Document PNUE, 2010, et adopté en vertu de l'Article 20 de la Convention, régira le déroulement de la Conférence.

(b) Organisation du travail

7. L'anglais, le français et l'espagnol seront utilisées comme langues de travail de la Réunion. Les travaux de la Réunion seront retransmis en interprétation simultanée dans ces langues. Les documents de travail de la Conférence seront disponibles dans toutes les langues de travail.
8. Le Secrétariat suggère que la Conférence soit organisée en session plénière, avec l'appui des groupes de travail. La présidence de la séance pourrait également mettre en place d'autres groupes de travail. Les travaux des groupes de travail ne seront pas retransmis en interprétation simultanée.

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour de la Réunion sera adopté séance tenante. L'Ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG. 41/1 et l'Ordre du jour annoté provisoire dans UNEP(DEPI)/CAR WG.41/2.

Point 4 de l'ordre du jour : Examen des activités du sous-programme AMEP telles que menées au cours de la période 2019- 2020

(a) Révision des statuts en matière de ratification et d'adhésion au Protocole LBS

10. Le Secrétariat présentera les statuts actuels des ratifications et/ou des adhésions au Protocole LBS tels que fournis par le Gouvernement de la Colombie au titre de dépositaire de la Convention de Carthagène

et tels qu'ils figurent dans le Document **UNEP (DEP)/CAR.WG.41/ INF.3**

(b) Passage en revue des activités

11. Le secrétariat sera invité à présenter les projets et activités mis en œuvre dans le cadre du Protocole LBS, ainsi que les réalisations y afférentes. Pendant sa présentation, le Secrétariat se référera au document **UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.4**, ainsi qu'à d'autres documents d'informations et de référence pertinents le cas échéant. Dans le cadre de cette communication également, le Secrétariat présentera en outre une synthèse des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Recommandations du 4^e STAC LBS, des Décisions de la 4^e COP LBS, ainsi que des Décisions pertinentes de la 4^e Conférence des Parties à la Convention de Carthagène.
12. Dans le cadre de la présentation à faire par le Secrétariat, les deux centres CAR LBS, seront appelés à présenter un rapport sur leurs activités d'appui à la mise en œuvre du Protocole LBS, voir **(UNEP(DEPI)/CAR WG./INF.5**
13. Les participant•e•s seront appelé•e•s à faire des commentaires et/ou à demander des clarifications en lien avec les projets et activités mis en œuvre au cours de la période biennale, ainsi qu'émettre des recommandations, le cas échéant.
14. La Présidence de séance invitera le gouvernement des États-Unis d'Amérique qui assume la présidence du Groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de l'état de l'environnement, à présenter un rapport relatif aux activités du Groupe de travail, voir **(UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.6)**.
15. Le président invitera l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes entant que co-hôte du Nœud caribéen sur les déchets marins à présenter les travaux effectués pendant la période biennale 2019-2020, voir **(UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.7)**.
16. Les participant•e•s seront invité•e•s à faire des commentaires et/ou rechercher des clarifications et émettre des recommandations, le cas échéant.

Point 6 de l'ordre du jour : Textes techniques présentés dans les documents

17. Le Secrétariat sera appelé à fournir les informations suivantes pour mise à jour, révision, discussion et le cas échéant adoption :
 - Stratégie régionale en matière de gestion des nutriments et Plan d'action : **UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.10**
 - Projet de Stratégie du Secrétariat de la Convention de Carthagène : **UNEP(DEPI) CAR WG.41/INF.22**
 - Fiches techniques relatives aux modalités suggérées concernant les critères de déversement des polluants nutriments spécifiques aux effluents d'eaux usées à l'échelle nationale : **UNEP(DEPI) CAR WG.41/INF.23**
 - Fiche technique relative à la prise en compte des problématiques liées à l'eau douce dans le Protocole LBS : **UNEP(DEPI) CAR WG.41/INF.24**
 - Modèle révisé du Rapport national sur la Convention de Carthagène et ses Protocoles : **UNEP(DEPI) CAR WG.41/INF.25**

Point 7 de l'ordre du jour : Projet de Plan de travail et Budget prévisionnel pour le sous-programme AMEP au titre de la période biennale 2021-2022

18. Le Secrétariat présentera le Projet de Plan de travail et le budget prévisionnel AMEP/Protocole LBS au titre de la période biennale telle que définie dans le Document **UNEP(DEPI) CAR WG.41/3**. Le Plan de travail a été élaboré sur la base des contributions apportées par les gouvernements et les organisations à cet effet, ainsi que celles apportées par les deux CAR LBS.
19. Les deux CAR LBS présenteront également leur Projet de Stratégie de six ans et leur Projet de Plan de travail pour la période 2021-2022 tel que décrit dans le document **UNEP(DEPI) CAR WG.41/4a and 4b**.
20. Les participant•e•s seront appelé•e•s à réviser et commenter les projets de documents du sous-programme AMEP et, sous réserve de toutes propositions de modifications, adopter le projet de Plan de travail et le Budget prévisionnel pour le compte de l'exercice 2021-2022, ainsi que les Stratégies et Plans de travail présentés par les CAR LBS. Le présent Plan de travail et Budget seront soumis pour approbation lors de la Cinquième Conférence des Parties contractantes au Protocole LBS.
21. Les participant•e•s seront invité•e•s à faire des commentaires et/ou des recommandations afin que les actions menées aux niveaux régional et national donnent de la visibilité à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole LBS.

Point 8 de l'ordre du jour : Divers

22. Dans le cadre de la Réunion, les participant•e•s seront invité•e•s à soulever d'autres questions non débattues parmi les points précédents de l'ordre du jour, et dont la pertinence est avérée.
23. Les requêtes venant des Gouvernements membres ou des Organisations observatrices sollicitant une intervention pour une brève présentation à l'intention des participants seront satisfaites en ce moment.
24. Le Secrétariat invitera les Gouvernements membres à manifester tout intérêt pour l'accueil des prochaines réunions du Secrétariat.

Point 9 de l'ordre du jour : Adoption des Recommandations de la Réunion

25. Le Rapporteur présentera le projet de Recommandations de la Réunion (Document, **UNEP(DEPI)/CAR WG.41/5**). Les participant•e•s seront invité•e•s à adopter les recommandations ; les amendements et corrections seront insérés dans le projet de recommandation le cas échéant.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

26. La clôture de la Réunion par la Présidence de la séance et le Secrétariat est prévue pour le mercredi 17 mars 2021 à 11 h 00.